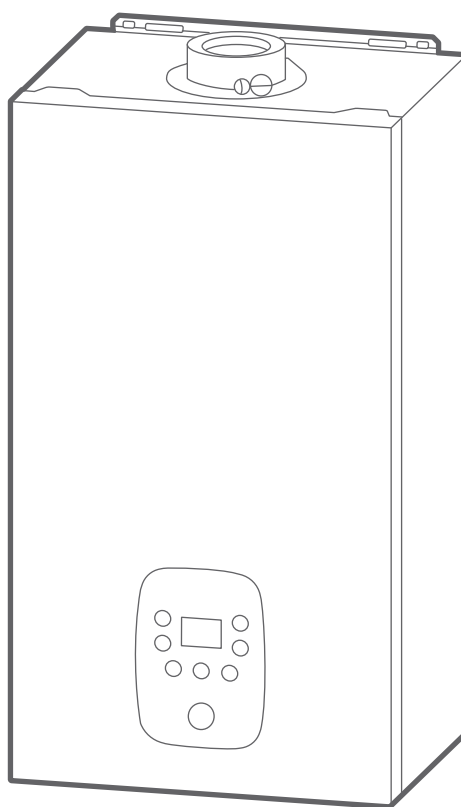


Naia 3

Chaudière murale chauffage seul ou avec ECS déportée
Gaz à condensation



Sommaire

Symboles et définitions	2
 Consignes de sécurité	3
 Présentation de l'appareil	4
 Interface utilisateur	5
Description de l'affichage	5
Je règle mon chauffage	6
AVEC thermostat modulant 105, 125 ou 128	6
SANS thermostat ou avec thermostat ON/OFF	7
AVEC thermostat modulant A59	8
Je règle mon eau chaude	10
 Menu régulation	12
Liste des paramètres "Utilisateur"	12
Je consulte les informations	14
 J'entretiens ma chaudière	16
Contrôles réguliers	16
Messages d'erreur	17

► Symboles et définitions



DANGER. Risque de lésion importante pour la personne et/ou risque de détérioration pour la machine. Respecter impérativement l'avertissement.



Information importante qu'il faut toujours garder à l'esprit.



Truc et astuce / Conseil



Mauvaise pratique



Danger : Électricité / Choc électrique



Lire la notice d'utilisation



Lire les instructions

Consignes de sécurité



Merci de suivre les instructions suivantes afin d'éviter tout risque de blessure ou de mauvaise utilisation de l'appareil.

L'installation de la chaudière, ainsi que toute autre intervention d'assistance et d'entretien, doivent être exécutées par un professionnel selon les recommandations de la notice d'installation.

Cet appareil est destiné à être raccordé de façon permanente au réseau d'alimentation en eau.

En cas d'odeur de gaz : ne pas fumer ; éviter toute flamme nue ou formation d'étincelles (interrupteurs électriques...) ; aérer la pièce en ouvrant portes et fenêtres et fermer le robinet d'alimentation gaz.

Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par un professionnel habilité.

Mise en service

Ne mettre l'appareil sous tension qu'une fois les remplissages effectués.

Cet appareil sert à produire de l'eau chaude : il doit être branché à une installation de chauffage et à un réseau de distribution d'eau chaude sanitaire, selon ses performances et sa puissance.

L'installation doit toujours être reliée à la terre et être équipée d'un disjoncteur de protection. Ne pas modifier l'alimentation électrique.

La chaudière a été réglée par votre installateur pour fonctionner avec le type de gaz distribué. Dans le cas d'un changement de distribution de gaz, il est nécessaire de modifier les réglages et certains organes de votre appareil. Ces modifications ne peuvent être effectuées que par un installateur qualifié.

Les appareils ne sont pas antidéflagrant et ne doivent donc pas être installés en atmosphère explosive.

Utilisation

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.

Ne rien poser sur la chaudière. Ne mettre aucune source de chaleur sous l'appareil (et sous les éventuels accessoires de régulation : sondes d'ambiance, thermostat...).

Il est interdit de modifier les dispositifs de sécurité ou de réglage.

La pièce où l'appareil fonctionne doit être correctement ventilée afin d'éviter tout manque d'oxygène en cas de fuite de gaz.

Votre local répondant à des normes de sécurité, ne pas y apporter de modifications (ventilation, conduit de fumées, ouverture, etc.) sans l'avis de votre installateur.

En cas de fuite d'eau, il faut fermer l'alimentation hydraulique et avertir le professionnel assurant le suivi de l'installation.

En cas de panne et/ou de mauvais fonctionnement de l'appareil, le désactiver en s'abstenant de toute tentative de réparation ou d'intervention directe.

Entretien

Cet appareil ne contient aucune pièce susceptible d'être réparée par l'utilisateur lui-même. Démonter la façade peut vous exposer à des tensions électriques dangereuses. Couper le courant n'est en aucun cas suffisant pour vous protéger d'éventuels chocs électriques (condensateurs).

Couper l'alimentation si des bruits anormaux, des odeurs ou de la fumée proviennent de l'appareil et contacter votre installateur.

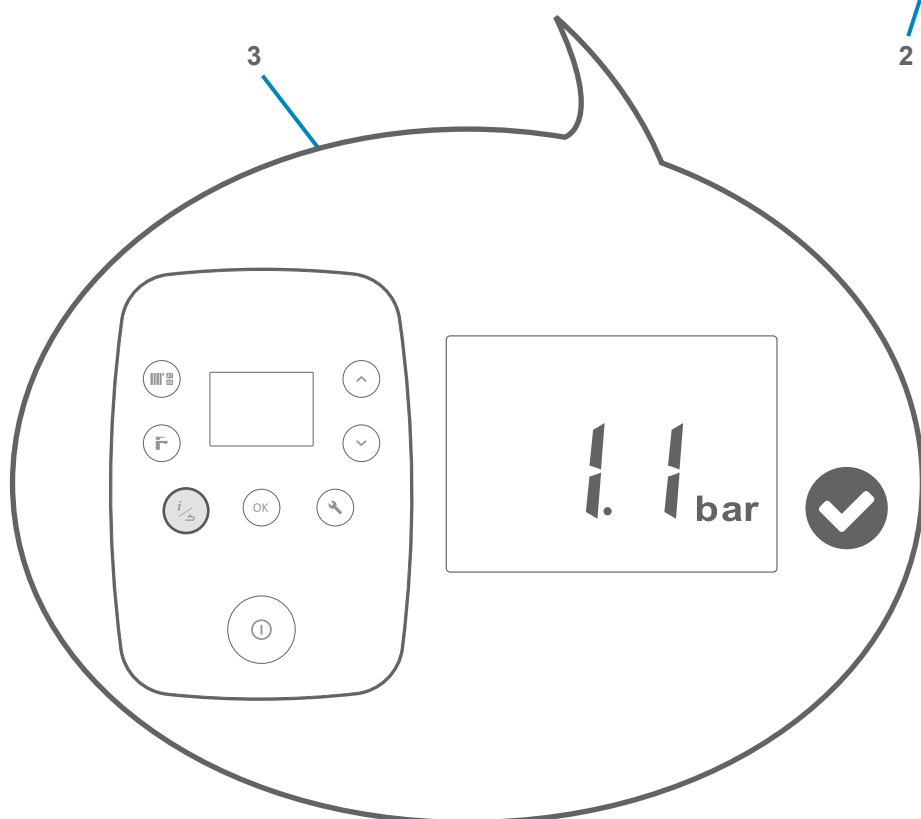
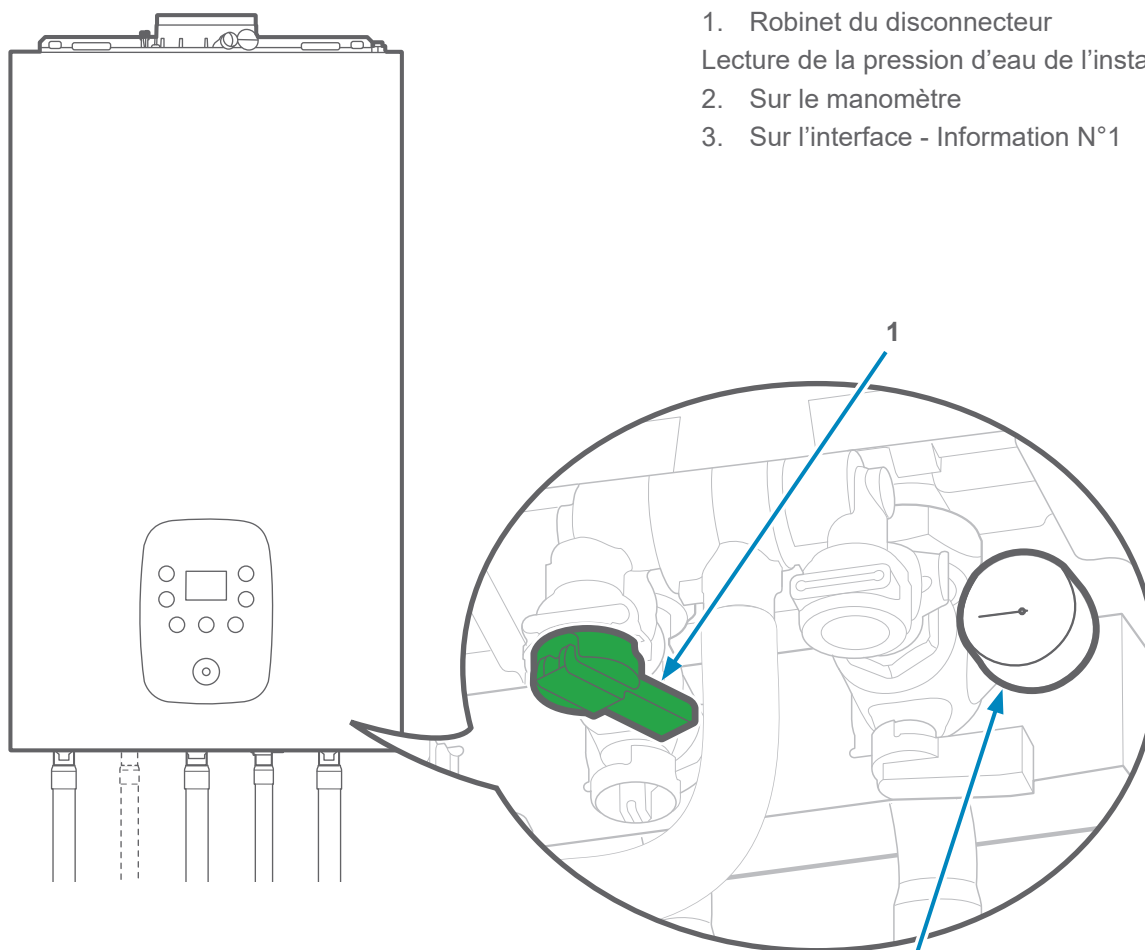
Avant tout nettoyage éventuel, couper le courant sur l'appareil. Toutes les parties de l'habillage peuvent être nettoyées avec un chiffon doux sec ou légèrement humide. Utiliser uniquement des produits d'entretien ménagers courants (liquide vaisselle dilué... Les produits de nettoyage agressifs ou les solvants sont interdits).

Les dispositifs de sécurité ou de réglage automatique des appareils ne doivent pas, pendant toute la durée de vie de la chaudière, être modifiés sauf par le constructeur.

Ne pas tirer ou tordre les câbles sortant de la chaudière même si elle est débranchée du réseau d'alimentation électrique.

Présentation de l'appareil

1. Robinet du disconnecteur
- Lecture de la pression d'eau de l'installation :
2. Sur le manomètre
 3. Sur l'interface - Information N°1



Interface utilisateur

Chauffage

Affichage de l'état du circuit chauffage.
Réglage du mode OFF.

ECS

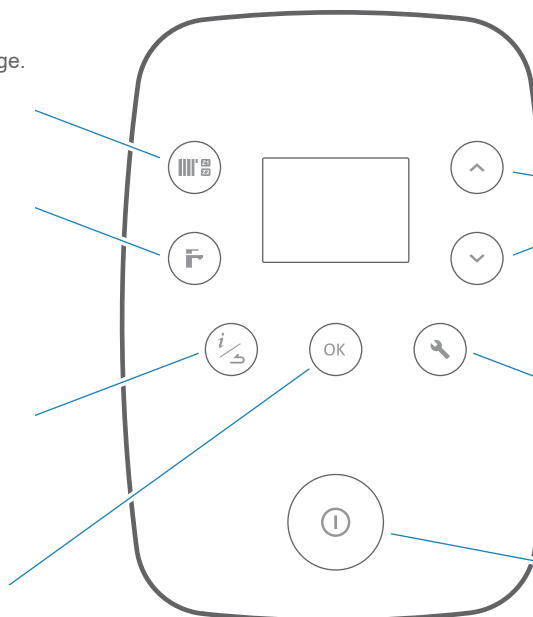
Affichage de l'état du circuit ECS.
Réglage du mode OFF.

Information

Accès au menu "informations".
Sortie
Sortie du menu en cours de consultation.
Annulation d'une modification en cours.
Retour au menu par défaut.

OK

Validation.
Reset erreur.



Réglage

Réglage des consignes.
Réglage des valeurs modifiables.

Défilement

Défilement des N° de paramètre et d'information.

Paramétrage

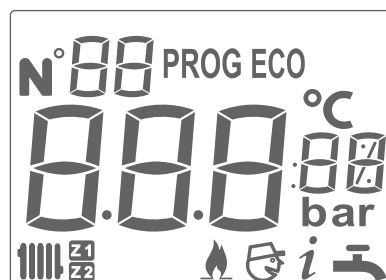
Accès au niveau utilisateur.
Liste des paramètres : voir [page 12](#).

Interrupteur marche /arrêt.



Ne pas arrêter le fonctionnement de la chaudière (hors opération de maintenance) afin d'assurer les fonctions de protection de l'appareil (ex. programme de dégrillage).

► Description de l'affichage



Symboles	Définitions
	Usage Chauffage (référence au circuit concerné Z1 ou Z2).
	Usage ECS
	Accès aux paramètres Utilisateur
	Paramètres Installateur
	Brûleur en fonctionnement
	Lecture information

Symboles	Définitions
OFF	L' usage concerné est en mode arrêt (zone 1 / 2 - ECS).
En chauffage	PROG Avec thermostat modulant 105 / 125 / 128: Fonctionnement régulé selon le thermostat modulant.
	Avec thermostat modulant A59 : Fonctionnement confort (selon programmes horaires).
En ECS	PROG ECO Avec thermostat modulant A59 : Fonctionnement ECO (selon programmes horaires).
	PROG Fonctionnement confort (selon programmes horaires).
	PROG ECO Fonctionnement ECO (selon programmes horaires).

Je règle mon chauffage

► AVEC thermostat modulant 105, 125 ou 128



▼ Consigne température départ

i Pour modifier la consigne température départ, se référer à la notice du thermostat modulant.

▼ Absence prolongée

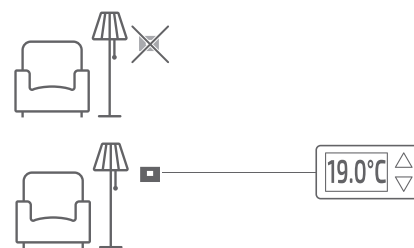
En cas d'absence prolongée, la gestion éventuelle du mode absence n'est possible que sur le thermostat modulant.

▼ Programme horaire

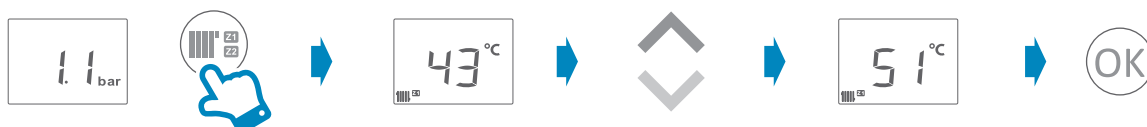
S'assurer que sur la chaudière, les paramètres **7** (et **8**) sont réglés sur **3**.

i La programmation horaire n'apparaît pas sur l'interface utilisateur de la chaudière.
La programmation horaire est réglée uniquement avec le thermostat modulant de la zone considérée.

► SANS thermostat ou avec thermostat ON/OFF



▼ Consigne température départ chauffage

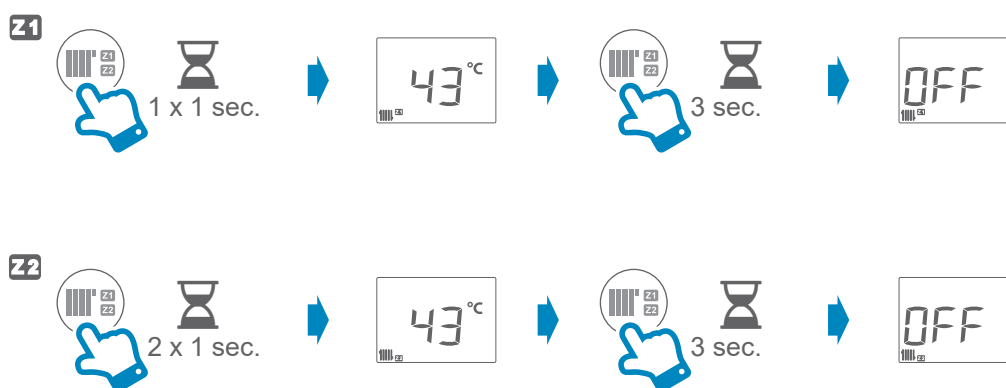


▼ Absence prolongée

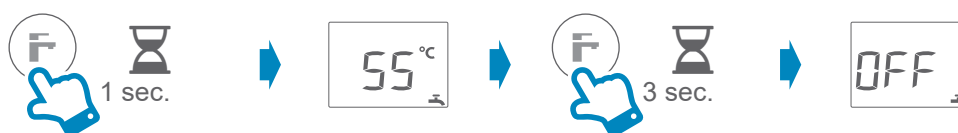
→ En cas d'absence prolongée, deux possibilités :

- Baisser la consigne de température départ chauffage (voir ci-dessus) ou
- Régler la chaudière sur **OFF** :

Pour le chauffage



Pour l'ECS



► AVEC thermostat modulant A59

i Tous les paramètres sont décrits dans le chapitre **Menu régulation** [page 12](#).



▼ Consigne température départ

i Pour modifier la consigne température départ, se référer à la notice du thermostat modulant.

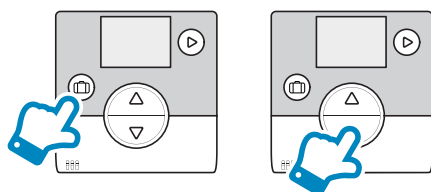
▼ Absence prolongée

Pour le chauffage

- **Sur la chaudière** : choisir la consigne de température d'ambiance du mode Absence (paramètre 10).



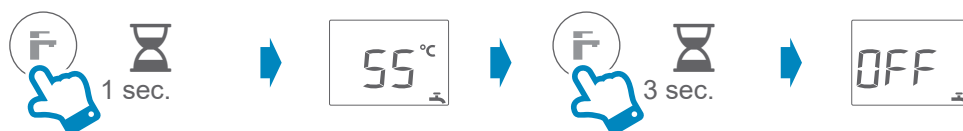
- **Sur le thermostat modulant A59** : activer le mode absence 



i L'absence est active le jour même et se terminera à 23h59 le dernier jour.

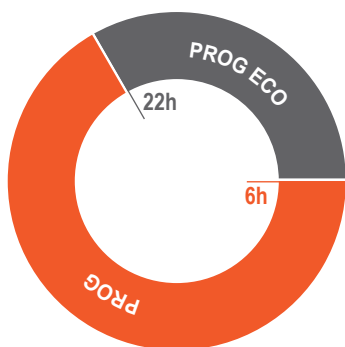
Pour l'ECS

- **Sur la chaudière** : Régler le mode **OFF** (arrêt de l'ECS).



▼ Programme horaire chauffage

S'assurer que sur la chaudière les paramètres 7 (et 8) sont réglés sur 4 (PROG).



Le programme horaire de chauffage est réglé par défaut :

- de 6h00 à 22h00 en mode **PROG**,
- de 22h00 à 6h00 en mode **PROG ECO**.

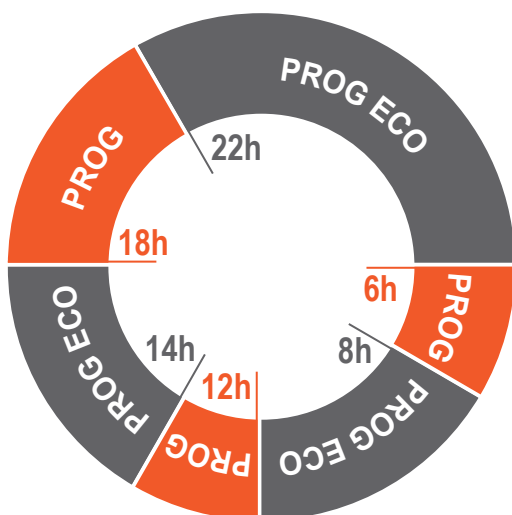
Il est possible de programmer :

- 3 phases de chauffage maximum par jour,
- sur différentes périodes (jour, semaine...).

Modifier le PROGRAMME HORAIRE chauffage

Exemple : → du lundi au vendredi → [N°11 - 8]

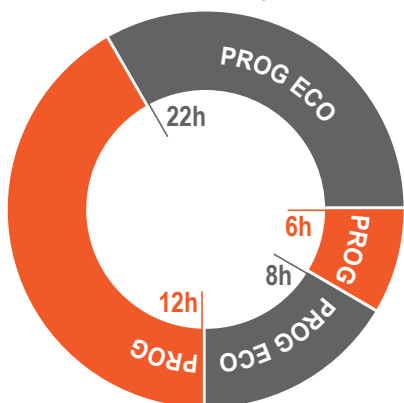
→ → 3 phases de chauffage,



Phase	N° paramètre		Description
	Z1	Z2	
-	N°11	N°18	Choisir la période (jour, semaine...) : 1 : Lun, 2 : Mar, 3 : Mer, 4 : Jeu, 5 : Ven, 6 : Sam, 7 : Dim 10 : Lun-Dim, 8 : Lun-Ven, 9 : Sam-Dim,
1	N°12	N°19	Heure de début PROG
	N°13	N°20	Heure de début PROG ECO
2	N°14	N°21	Heure de début PROG
	N°15	N°22	Heure de début PROG ECO
3	N°16	N°23	Heure de début PROG
	N°17	N°24	Heure de début PROG ECO

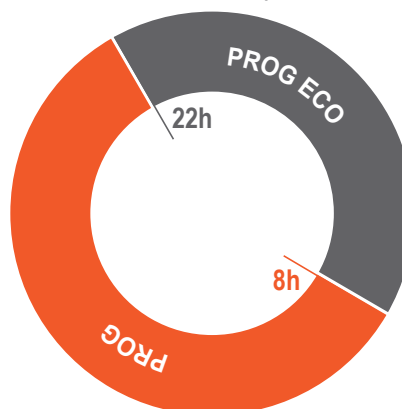
→ le mercredi → [N°11 - 3]

→ → 2 phases,



→ le dimanche → [N°11 - 7]

→ → 1 phase.



Pour que le programme horaire fonctionne correctement, il est nécessaire de régler l'heure et la date.

Certains paramètres (ou menus) peuvent ne pas apparaître. Ils dépendent de la configuration de l'installation (selon option).

Je règle mon eau chaude

■ Consigne ECS

Plage de réglage de la température eau chaude sanitaire : **30 à 65 °C**.

Par défaut, la consigne ECS est **55 °C** - la consigne de température ECO ECS (paramètre 58) est **45**.

Pour la modifier utiliser les touches   ou  puis  pour valider.

La chaudière peut être raccordée avec deux types de ballons sanitaires

L'affichage sur l'interface utilisateur et les réglages sont différents selon l'un ou l'autre type.

Pour connaître le type de fonctionnement du ballon, demander à l'installateur.

▼ Ballon avec sonde sanitaire

Mode permanent

Fonctionnement à température constante.



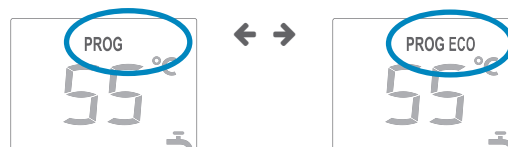
→ Aucune icône ne s'affiche en haut de l'écran.

Mode PROG

Fonctionnement selon la programmation horaire (ECO ou confort).



PROG ou **PROG ECO**
s'affichent en haut de l'écran.



Dans tous les cas, la consigne affichée est la consigne confort.

Fonction Marche forcée ECS

Pour déclencher manuellement une chauffe du ballon ECS à la consigne **confort** :

- Régler le paramètre n° **95** (*Marche forcée ECS*) sur **1** (*marche*).

▼ Ballon avec thermostat (régulé)

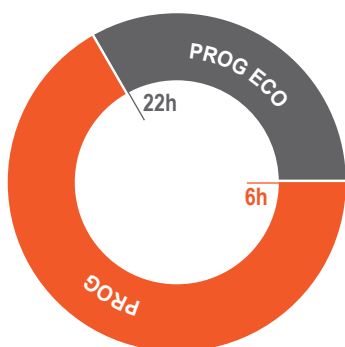
Mode permanent

Dans cette configuration, seul le **mode permanent** est disponible. Se référer à la notice fournie avec le ballon sanitaire.



▼ Programme horaire ECS (ballon avec sonde sanitaire)

S'assurer que sur la chaudière le paramètre **57** est réglé sur **4** (PROG).



Le programme horaire ECS est réglé par défaut :

- de **6h00 à 22h00** en mode **PROG** : chauffage de l'ECS à la consigne confort.

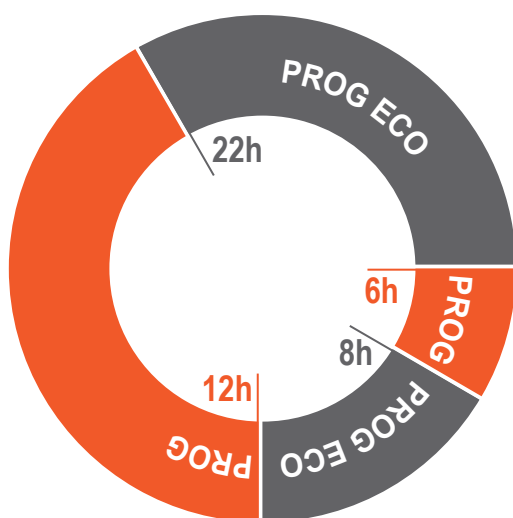
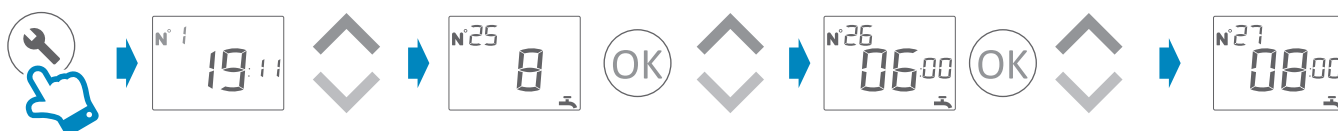
Il est possible de programmer :

- 2 phases d'activation en mode **PROG**,
- sur différentes périodes (jour, semaine...).

Modifier le PROGRAMME HORAIRE ECS

Exemple : → du lundi au vendredi → [25 - 8]

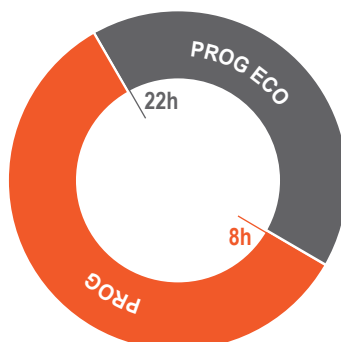
→ → 2 phases de maintien en température,



Phase	N° paramètre	Description
-	N°25	Choisir la période (jour, semaine...) : 1 : Lun, 2 : Mar, 3 : Mer, 4 : Jeu, 5 : Ven, 6 : Sam, 7 : Dim 10 : Lun-Dim, 8 : Lun-Ven, 9 : Sam-Dim,
1	N°26	Heure de début PROG
	N°27	Heure de début PROG ECO
2	N°28	Heure de début PROG
	N°29	Heure de début PROG ECO

→ le samedi et dimanche → [N°25 - 9]

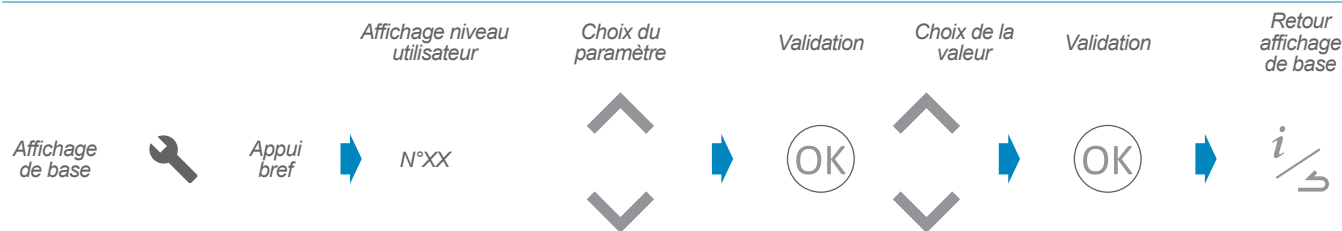
→ → 1 phase.



Pour que le programme horaire fonctionne correctement, il est nécessaire de régler l'heure et la date.

Certains paramètres (ou menus) peuvent ne pas apparaître. Ils dépendent de la configuration de l'installation (selon option).

Menu régulation



► Liste des paramètres "Utilisateur"

N°	Description du paramètre	Plage de réglage ou affichage	Réglage de base
Réglage heure / Date			
Avec thermostat modulant 105/125/128, tous les réglages d'heure et de date effectués sur le thermostat modulant se répercutent automatiquement sur la chaudière.			
1	Heures / minutes L'heure de la chaudière change automatiquement au passage d'heure été <=> hiver. -> A 02h00 le dernier dimanche de mars, l'heure est avancée de 1h et devient 03h00. -> A 03h00 le dernier dimanche d'octobre, l'heure est reculée de 1h et devient 02h00.	00:00... 23:59	hh:mm
2	Mois - Jour	1 - 1 12 - 31	MM-JJ
3	Année	2015 ... 2100	AAAA
Configuration d'installation			
7	Mode chauffage zone 1 Le réglage 4 (PROG) apparaît sur l'interface utilisateur uniquement avec une sonde d'ambiance thermostat modulant A59.	0 (Standby)... 3 (Confort) ... 4 (PROG)	3
8	Mode chauffage zone 2 Le réglage 4 (PROG) apparaît sur l'interface utilisateur uniquement avec une sonde d'ambiance thermostat modulant A59.	0 (Standby)... 3 (Confort) ... 4 (PROG)	3
Mode absence (disponible uniquement avec thermostat modulant A59)			
10	Consigne de température du mode absence Réglage de la consigne de température d'ambiance utilisée lors du mode absence.	5 °C... 20 °C	13 °C
Programme horaire pour le chauffage, Circuit 1 (disponible uniquement avec thermostat modulant A59)			
11	Présélection (jour / semaine) 1 (lundi) ; 2 (mardi) ; ... ; 7 (dimanche) ; 8 (lundi à vendredi) ; 9 (samedi et dimanche) ; 10 (lundi à dimanche : les modifications sont appliquées toute la semaine).	1 ... 10	1
12	1ère phase du jour sélectionné (début confort)	00:00... 23:45	6:00
13	1ère phase du jour sélectionné (fin confort)	00:15... 24:00	22:00
14	2ème phase du jour sélectionné (début confort)	00:00... 23:45	- :- -
15	2ème phase du jour sélectionné (fin confort)	00:15... 24:00	- :- -
16	3ème phase du jour sélectionné (début confort)	00:00... 23:45	- :- -
17	3ème phase du jour sélectionné (fin confort)	00:15... 24:00	- :- -
Programme horaire pour le chauffage, Circuit 2 (disponible uniquement avec thermostat modulant A59)			
18	Présélection (jour / semaine) 1 ... 10 1 (lundi) ; 2 (mardi) ; ... ; 7 (dimanche) ; 8 (lundi à vendredi) ; 9 (samedi et dimanche) ; 10 (lundi à dimanche : les modifications sont appliquées toute la semaine).	1 ... 10	1
19	1ère phase du jour sélectionné (début confort)	00:00... 23:45	6:00
20	1ère phase du jour sélectionné (fin confort)	00:15... 24:00	22:00
21	2ème phase du jour sélectionné (début confort)	00:00... 23:45	- :- -
22	2ème phase du jour sélectionné (fin confort)	00:15... 24:00	- :- -
23	3ème phase du jour sélectionné (début confort)	00:00... 23:45	- :- -
24	3ème phase du jour sélectionné (fin confort)	00:15... 24:00	- :- -

N°	Description du paramètre	Plage de réglage ou affichage	Réglage de base
Programme horaire ECS			
25	Présélection (jour / semaine) 1 (lundi) ; 2 (mardi) ; ... ; 7 (dimanche) ; 8 (lundi à vendredi) ; 9 (samedi et dimanche) 10 (lundi à dimanche : les modifications sont appliquées toute la semaine).	1 ... 10	1
26	1ère phase du jour sélectionné (début confort)	00:00... 23:45	6:00
27	1ère phase du jour sélectionné (fin confort)	00:15... 24:00	22:00
28	2ème phase du jour sélectionné (début confort)	00:00... 23:45	- :- -
29	2ème phase du jour sélectionné (fin confort)	00:15... 24:00	- :- -
Réglage du chauffage, Circuit 1 (disponible uniquement avec thermostat modulant A59)			
34	Consigne chauffage ECO Consigne chauffage Confort ➔ Voir paramètre 70.	10 ... 25	18 °C
37	Anticipation des phases ECO et CONFORT du programme horaire (uniquement avec thermostat modulant A59 - zone 1 & zone 2). Sur les zones concernées par le programme horaire, cette fonction réduit les démarrages en fin de phase Confort et préchauffe l'habitation avant une phase Confort. Le temps d'anticipation est modifiable avec les paramètres 38 / 48 et 39 / 49.	0 (désactivée)... 1 (activée)	0
38	Anticipation des phases CONFORT	0... 03:00	01:00
39	Anticipation des phases ECO	0... 03:00	00:30
Réglage du chauffage, Circuit 2 (disponible uniquement avec thermostat modulant A59)			
44	Consigne chauffage ECO Consigne chauffage Confort ➔ Voir paramètre 80.	10 ... 25	18 °C
48	Anticipation des phases CONFORT	0... 03:00	01:00
49	Anticipation des phases ECO	0... 03:00	00:30
Chaudière			
51	Autorisation de basculement été / hiver	0 (arrêt)... 1 (marche)	0
52	Changement d'état automatique selon la température extérieure (été <> hiver). Lorsque la moyenne des températures extérieures dépasse 18 °C, le régulateur met le(s) mode(s) de chauffage sur OFF (par mesure d'économie).	15... 30 °C	18 °C
54	Correction sonde température extérieure	- 5... 5 °C	0.0 °C
57	Mode ECS Ballon avec sonde sanitaire : 0 (arrêt)... 3 (Permanent)... 4 (PROG) Ballon avec contact sec (régulé) : 0 (arrêt)... 3 (Permanent)		4
58	Consigne ECO ECS	15... 65	55 °C
60	Activation heure d'été	0 (désactivé)... 1 (activé)	1
70	Consigne chauffage Confort zone 1 (A59)	10 ... 35	20 °C
71	Non utilisé.	-	-
80	Consigne chauffage Confort zone 2 (A59)	10 ... 35 °C	20 °C
81	Non utilisé.	-	-
Fonctions installateur			
95	Marche forcée ECS Uniquement si l'installation est équipée d'un ballon sanitaire avec sonde	0 (-), 1 (Marche forcée)	0



Astuce : Si le paramètre affiché est 1 il suffit d'appuyer sur ▼ pour atteindre plus rapidement les paramètres 70, ... 81, ...

► Je consulte les informations

La touche  permet d'appeler diverses informations.

Liste des informations

i N°...	Désignation	Valeur...
1	Pression hydraulique.	... bar *
2	Heure et minute.	hh:mm
3	Température extérieure.	... °C *
4	Température de départ chaudière.	... °C *
5	Consigne de départ chaudière.	... °C **
6	Température de retour chaudière.	... °C *
8	Débit du circulateur	L/min
9	Statut PWM du circulateur (voir tableau "Liste des états")	
10	État chaudière (voir tableau "Liste des états").	
11	Modulation du brûleur.	... %
12	Vitesse ventilateur.	... t/mn
13	Courant d'ionisation.	... µA
14	État brûleur	
15	Température fumée.	... °C *
Circuit chauffage 1		
21	Consigne de départ circuit 1.	... °C **
22	État circuit 1 (voir tableau "Liste des états").	
23	Température ambiante zone 1.	... °C *
Circuit ECS		
30	Température ECS (Instantanée).	... °C *
31	Consigne ECS	... °C **
32	Débit de soutirage ECS	l/min
33	État circuit ECS (voir tableau "Liste des états").	
34	Position vanne directionnelle (voir tableau "Liste des états").	
Circuit chauffage 2		
40	Température de départ circuit 2.	... °C *
41	Consigne de départ circuit 2.	... °C **
42	État circuit 2 (voir tableau "Liste des états").	
43	Température ambiante zone 2.	... °C *
Dernière erreur		
50	Numéro d'erreur	Er XXX
51	Heures / minutes	hh:mm
52	Mois et Jour	MM-DD
Consommation d'énergie		
60	Chauff. - Énergie consommée ce mois-ci	... MW.h
61	Chauff. - Énergie consommée le mois dernier	... MW.h
62	Chauff. - Énergie consommée cette année	... MW.h
63	Chauff. - Énergie consommée l'année dernière	... MW.h
64	ECS - Énergie consommée ce mois-ci	... MW.h
65	ECS - Énergie consommée le mois dernier	... MW.h
66	ECS - Énergie consommée cette année	... MW.h
67	ECS - Énergie consommée l'année dernière	... MW.h

Liste des états

i N°...	Valeur...	État circulateur.
9	0	À l'arrêt
	1	En fonctionnement
	2	Fonctionnement anormal
	3	Fonctionnement anormal mode 1
	4	Fonctionnement anormal mode 2
	5	Erreur permanente
	6	Valeur PWM inconnue
	7	Pas de signal iPWM
i N°...	Valeur...	État chaudière.
10	0	Chaudière en attente
	1	Mode test : démarrage du brûleur
	2	Mode test : brûleur en fonctionnement
	3	Chauffage : démarrage du brûleur
	4	Chauffage : brûleur en fonctionnement
	5	Chauffage : brûleur en attente
	6	ECS : démarrage du brûleur
	7	ECS : brûleur en fonctionnement
	8	ECS : brûleur en attente
	9	ECS à l'arrêt
i N°...	Valeur...	État brûleur.
14	0	À l'arrêt
	1	En attente.
	9	En fonctionnement.
	11	Verrouillé.
i N°...	Valeur...	État circuit chauffage 1 & 2.
22 & 42	0	En attente.
	1	Mode chauffage confort.
	2	Mode chauffage ECO (réduit).
	3	Mode absence
	4	Sonde d'ambiance (thermostat modulant 105, 125, 128)
	5	Dérogation en phase ECO (réduit)
	6	Dérogation en phase confort
	7	Non utilisé
	8	Protection hors-gel active
i N°...	Valeur...	État chaudière.
33	0	En attente.
	1	Fonctionnement confort.
	2	Fonctionnement ECO (réduit).
	4	Protection hors-gel active.
i N°...	Valeur...	État vanne directionnelle.
34	0	Chauffage.
	1	ECS.

* " --- " indique que le capteur associé à l'information est manquant ou défectueux.

** " --- " indique l'absence de demande pour l'usage concerné.



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a guide for handwriting practice.

J'entretiens ma chaudière

Les opérations d'entretien doivent être effectuées régulièrement afin d'assurer le fonctionnement en toute sécurité de l'appareil.

La chaudière doit être nettoyée et contrôlée 1 ou 2 fois par an selon les conditions d'utilisation.

Ces opérations sont obligatoires* et doivent être effectuées par un spécialiste qui contrôlera aussi les dispositifs de sécurité de la chaudière et de l'installation. Généralement, elles sont effectuées dans le cadre d'un contrat d'entretien.

Le conduit ventouse (ou la cheminée) doit être vérifié et nettoyé régulièrement par un spécialiste (1 fois par an).



* Arrêté du 15/09/2009 relatif à l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts (J.O. 31/10/2009).



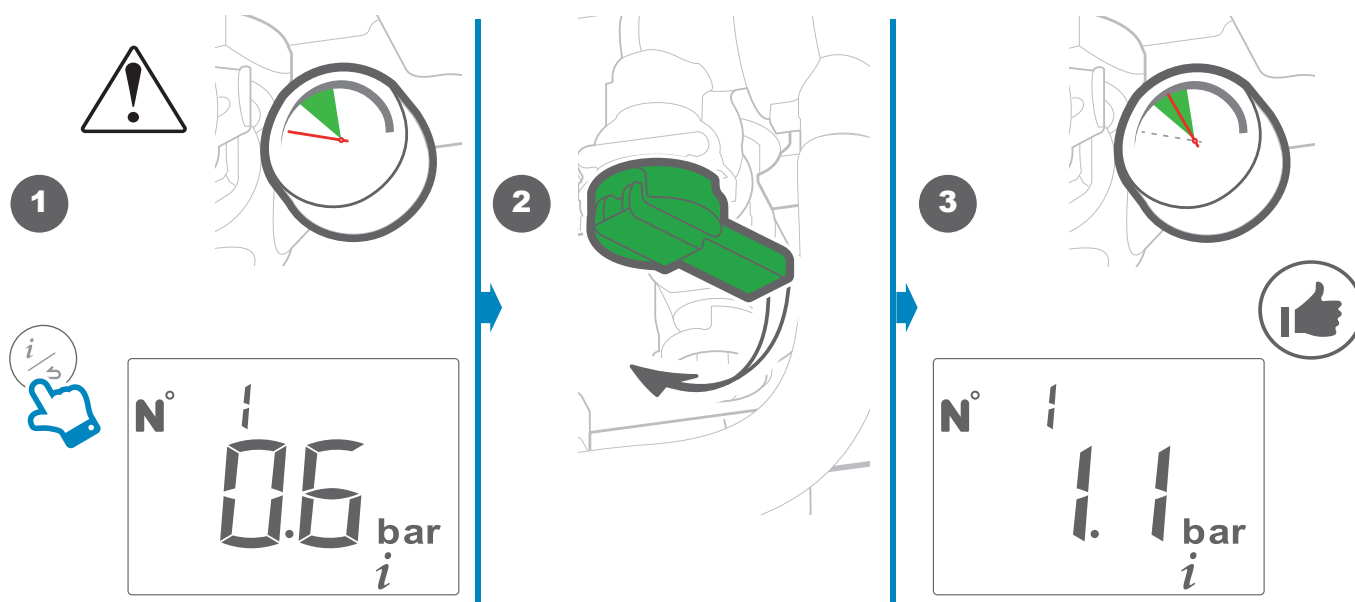
Toutes les parties de l'habillage peuvent être nettoyées avec un chiffon doux sec ou légèrement humide.



Ne pas utiliser de nettoyeur abrasif.

► Contrôles réguliers

- Vérifier régulièrement la pression de l'eau dans le circuit chauffage (se référer à la pression préconisée par l'installateur selon le tableau "**Configuration installation**" de la notice d'installation).



- 1 La chaudière signale une pression insuffisante
- 2 Ouvrir le robinet du disconnecteur et remettre le circuit de chauffage en pression.
- 3 Lorsque la pression indiquée sur l'écran correspond à la valeur conseillée par l'installateur : fermer le robinet.



En cas de remplissage fréquent (faire) procéder au contrôle d'étanchéité de l'installation.

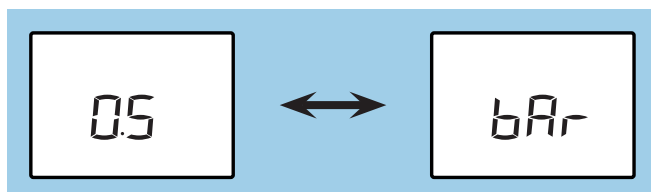
L'apport d'eau fréquent présente un risque d'entartrage pour l'échangeur et nuit à la longévité de celui-ci.

► Messages d'erreur

Les défauts ou pannes sont signalés par l'afficheur. L'afficheur indique le code d'erreur "Er XXX".

▼ Erreurs de pression

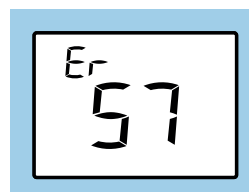
Défaut de pression



Pression hydraulique entre 0,7 et 0,4 bar :

➔ Procéder à la remise en pression de l'installation.

Erreur 57 :



Pression hydraulique inférieure à 0,4 bar :

➔ Procéder à la remise en pression de l'installation.



Avec thermostat modulant A59, l'erreur E59 apparaît sur le thermostat modulant.

▼ Erreurs 68 ou 69

Vérifier et/ou changer les piles de la sonde d'ambiance.
Si le problème persiste, appeler votre installateur.

▼ Autres erreurs

Les erreurs (**N° < 100**) provoquent un arrêt du fonctionnement de l'appareil avec réinitialisation automatique. L'erreur disparaît quand le problème est résolu (en cas de doute sur les raisons du dysfonctionnement ou si le problème persiste, appeler votre installateur).

Les erreurs (**N° > 100**) provoquent une mise en sécurité de l'appareil.

➔ Dans ce cas, noter le code et appeler votre installateur.

Fin de vie de l'appareil



Le démantèlement et le recyclage des appareils doivent être pris en charge par un service spécialisé. En aucun cas les appareils ne doivent être jetés avec les ordures ménagères, avec les encombrants ou dans une décharge.

En fin de vie de l'appareil, veuillez contacter votre installateur ou le représentant local pour procéder au démantèlement et recyclage de cet appareil.





A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a guide for handwriting practice.

Conditions de Garantie pour la France

Complémentaires aux C.G.V.

• Garantie Contractuelle

Les présentes dispositions ne sont pas exclusives du bénéfice, au profit de l'acheteur du matériel, des conditions de la garantie légale qui s'applique dans le pays où a été acheté le matériel.

Nos appareils sont garantis 2 ans. Cette garantie porte sur le remplacement des pièces d'origine reconnues défectueuses par ATLANTIC.

Certaines pièces ou composants d'appareils bénéficient d'une garantie de 5 ans* : Échangeur ou corps de chauffe (Thermodynamique, Sol Gaz Condensation, Murales Gaz Condensation et Basse Température, Fioul Condensation et Basse Température, Poêle à Granulés, Cuisinière et Chaudière bûche), Compresseur, Capteurs solaires, Ballons ECS.

* Garantie de durée supérieure sous condition qu'un entretien soit réalisé annuellement depuis la mise en service.

• Validité de la garantie

La validité de la garantie est conditionnée, **à l'installation et à la mise en service de l'appareil** par un installateur professionnel agréé ou qualifié ainsi qu'**à l'utilisation et aux entretiens annuels** réalisés conformément aux instructions précisées dans nos notices.

• Exclusion de la Garantie

Ne sont pas couverts par la garantie :

- Pièces d'usure : électrodes, fusibles, voyants lumineux, joints, turbulateurs, anodes, réfractaires, gicleurs, verres, pièces en contact avec une flamme.
- Les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs à l'appareil (humidité, chocs thermiques, effet d'orage, etc.).
- Les dégradations des composants électriques résultant de branchement sur secteur dont la tension mesurée à l'entrée de l'appareil serait inférieure ou supérieure de 10% de la tension nominale de 230V.

Aucune indemnité ne peut nous être demandée à titre de dommages et intérêts pour quelque motif que ce soit.

Dans un souci constant d'amélioration de nos matériels, toute modification jugée utile par nos services techniques et commerciaux, peut intervenir sans préavis. Les spécifications, dimensions et renseignements portés sur nos documents, ne sont qu'indicatifs et n'engagent nullement notre Société.



Cet appareil est identifié par ce symbole. Il signifie que tous les produits électriques et électroniques doivent être impérativement séparés des déchets ménagers. Un circuit spécifique de récupération pour ce type de produits est mis en place dans les pays de l'Union Européenne (*), en Norvège, Islande et au Liechtenstein. N'essayez pas de démonter ce produit vous-même. Cela peut avoir des effets nocifs sur votre santé et sur l'environnement.

Le retraitement du liquide réfrigérant, de l'huile et des autres pièces doit être réalisé par un installateur qualifié conformément aux législations locales et nationales en vigueur. Pour son recyclage, cet appareil doit être pris en charge par un service spécialisé et ne doit être en aucun cas jeté avec les ordures ménagères, avec les encombrants ou dans une décharge.

Veuillez contacter votre installateur ou le représentant local pour plus d'informations.

* En fonction des règlements nationaux de chaque état membre.



Points de collecte sur www.quefaireedesdechets.fr